

Réflexion sur l'harmonisation des pratiques transfrontalières canado-américaines après le 11 septembre 2001

Par Charles-Antoine Millette *
Université du Québec à Montréal

* Diplômé de l'École de politique appliquée de l'Université de Sherbrooke, étudiant au doctorat en science politique à l'Université du Québec à Montréal et chercheur à l'Observatoire sur les États-Unis de la Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques

RÉSUMÉ — Depuis le milieu des années 1990, le Canada et les États-Unis cherchent à intégrer leur frontière. Les attentats du 11 septembre 2001 ont eu pour effet d'accélérer un processus de transformation déjà amorcé. Au cœur de l'intégration frontalière réside la création du périmètre de sécurité nord-américain, qui vise à renforcer les mesures de sécurité transfrontalières. Avec l'arrivée du président Barack Obama à la Maison-Blanche en 2009, les négociations entourant le périmètre de sécurité ont été relancées. Celles-ci ont mené en 2011 à la signature du Plan d'action « Par-delà la frontière : une vision commune de la sécurité du périmètre et de la compétitivité économique » avec le premier ministre du Canada Stephen Harper. Toutefois, la définition de ce concept demeure imprécise plus de dix ans après septembre 2001, et plusieurs questions restent sans réponse, comme celle de la participation du Mexique au périmètre de sécurité.

Mots clés : Frontière canado-américaine, attentats du 11 septembre 2001, périmètre de sécurité nord-américain, initiative « Par-delà la frontière »

INTRODUCTION

Le 19 février 2009, lors de la conférence de presse entourant la première visite officielle du président américain Barack Obama au Canada¹, le premier ministre canadien Stephen Harper a déclaré : « *there is no such thing as a threat to the national security of the United States which does not represent a direct threat to this country. We as Canadians have every incentive to be as cooperative and alarmed about the threats that exist to the North American continent [...]* »². Au sujet de la sécurité transfrontalière, le président Obama a quant à lui affirmé : « [...] *there's been extraordinary cooperation and we expect that will continue* »³. Comme le souligne Nicolas Martin-Lalande, lors de cette première visite, le président américain a fait preuve de bonne volonté en ce qui concerne la relance de relations bilatérales saines avec le Canada⁴. Si l'administration du président républicain George W. Bush a reproché au gouvernement libéral de Jean Chrétien de « [...] mener une politique migratoire laxiste ébréchant le "périmètre de sécurité" nord-américain [...] »⁵, l'administration du président démocrate Obama est à l'initiative d'un « partenariat intelligent » sensé renouveler et bonifier les relations canado-américaines⁶.

Réflexion sur l'harmonisation des pratiques transfrontalières canado-américaines après le 11 septembre 2001

Même si la question entourant le périmètre de sécurité nord-américain n'a été discutée que brièvement par messieurs Harper et Obama lors de cette rencontre, il n'en demeure pas moins que les deux leaders ont publiquement demandé à ce qu'une rencontre soit organisée le plus tôt possible afin de déterminer les mesures permettant d'augmenter la sécurité du continent nord-américain⁷. Quelques semaines plus tard, lors d'une rencontre bilatérale en février 2011 à Washington, messieurs Harper et Obama se sont bel et bien engagés à poursuivre les négociations par l'entremise du nouveau groupe de travail, « Par-delà la frontière »⁸. En insistant sur la proximité géographique des deux États, sur leurs intérêts réciproques et sur les valeurs communes à partir desquelles l'amitié canado-américaine prend racine, les deux leaders proposent d'intégrer davantage la frontière sans toutefois entraver les liens commerciaux et la compétitivité économique⁹. En décembre 2011, le président Obama a d'ailleurs déclaré : « [...] *no two nations match up more closely together, or are woven together more deeply, economically, culturally, than the United States and Canada* »¹⁰.

Un sondage réalisé à l'été 2010 par Recherche Nanos démontre que les populations canadiennes et américaines ont les mêmes préoccupations en ce qui concerne « [...] l'établissement d'une frontière sûre et intelligente »¹¹. Un deuxième sondage réalisé à l'hiver 2011 révèle pour sa part que suite à l'annonce du dialogue « Par-delà la frontière » lancé par messieurs Harper et Obama en février, 57 % des Canadiens et 66 % des Américains préfèrent une « [...] collaboration plus étroite en matière de sécurité nationale [...] au maintien de deux politiques de sécurité distinctes »¹². Au surplus, concernant la sécurité transfrontalière, 65 % des Canadiens et près de 75 % des Américains se disent en accord avec une coopération plus grande entre les deux gouvernements¹³.

Cependant, si le périmètre de sécurité nord-américain est à nouveau au cœur des relations canado-américaines depuis l'arrivée de Barack Obama à la Maison-Blanche, et si les populations de part et d'autre de la frontière sont en faveur d'une telle intégration, il n'en demeure pas moins que ce projet ne fait pas l'unanimité. En effet, les partis d'opposition à la Chambre des communes ont critiqué le gouvernement Harper quant au risque de voir la souveraineté du Canada affaiblie au profit des États-Unis¹⁴. Plus précisément, un tel rapport de force entre les États-Unis et le Canada serait, selon Michael Ignatieff, alors chef du Parti libéral du Canada, une véritable trahison des valeurs canadiennes¹⁵. Pierre Paquette, à l'époque leader parlementaire du Bloc Québécois, croit quant à lui en l'importance de tenir un débat transparent concernant l'équilibre à respecter entre sécurité, échanges économiques et libertés fondamentales¹⁶. Pour sa défense, Stephen Harper a déclaré que les deux États étaient souverains ayant la capacité de choisir leur comportement sur la scène internationale¹⁷.

Suite à la rencontre de février 2011, M. Ignatieff a déploré le manque de détail entourant les modifications pouvant être appliquées au mode de gestion de la frontière¹⁸. Non seulement les nouvelles négociations concernant le périmètre de sécurité manquent de précision, selon Mark B. Salter, le champ d'études que constituent les relations transfrontalières canado-américaines est un domaine insuffisamment étudié : « [...] *the US-Canada border [...] is understudied as a complex of cultural, political, economic, and foreign policies, and more critical work is needed* »¹⁹. Le propre du présent article est donc de circonscrire le débat entourant le périmètre de sécurité, tant dans son contexte actuel

Réflexion sur l'harmonisation des pratiques transfrontalières canado-américaines après le 11 septembre 2001

que dans son contexte d'origine. En d'autres mots, il sera question « [...] d'offrir des balises pour guider la réflexion sur le sujet... en appelant les choses par leur nom »²⁰, car suite au 11 septembre, la définition du périmètre est rapidement devenue évasive²¹.

Afin de mettre en relief les tenants et aboutissants de ce phénomène, les prochaines pages seront d'abord consacrées à la définition de ce qu'est le périmètre de sécurité et à sa mise en contexte ; souvent perçues comme un corollaire des attaques du 11 septembre 2001, les négociations entourant l'instauration d'un tel périmètre sont pourtant antérieures à ces événements. Il sera ensuite question de la dimension trilatérale des négociations entourant le périmètre de sécurité et du concept de « frontière intelligente », pour conclure sur la signature d'un accord bilatéral entre Harper et Obama en décembre 2011 et les derniers développements de 2012.

DÉFINITION ET MISE EN CONTEXTE

Dans sa plus simple expression, le concept de périmètre de sécurité nord-américain renvoie à l'harmonisation et au renforcement des mesures de sécurité entre le Canada et les États-Unis : « [...] adopter des standards et des procédures communes s'appliquant aux personnes et marchandises venant de l'extérieur de l'Amérique du Nord de manière à permettre une réduction des contrôles entre le Canada et les États-Unis »²². Plus précisément, le périmètre de sécurité aurait pour mission de « réduire la vulnérabilité du continent nord-américain face aux menaces “asymétriques” [...] »²³, comme le terrorisme et l'immigration illégale. Quatre mesures se retrouvent donc à la base d'une telle création, à savoir « le renforcement des mesures existantes ; l'utilisation systématique de nouvelles technologies [...] ; l'approfondissement de la coopération [...] ; l'harmonisation des politiques et de la réglementation »²⁴.

Bien que la notion de périmètre de sécurité nord-américain semble avoir été créée au lendemain du 11 septembre, le Canada et les États-Unis travaillent depuis 1995 à harmoniser la frontière par l'entremise de l'Accord sur la frontière commune, « [...] dans le but d'assurer leur sécurité et la fluidité des passages commerciaux »²⁵. Selon la chronologie de Julie Auger, le périmètre apparaît en janvier 2000 lorsqu'un groupe de fonctionnaires canadiens présente aux autorités américaines un projet de périmètre de sécurité suite à l'arrestation, en sol américain, de présumés terroristes provenant du Canada²⁶. L'ambassadeur des États-Unis au Canada, Gordon Giffin, reprend cette idée dès l'automne 2000, tout comme le fera son successeur Paul Cellucci à l'été 2001 quand il évoque « [...] la possibilité de réformer ou même de faire disparaître la frontière canado-américaine »²⁷. Comme le souligne Stéphane Roussel, « si la notion de “périmètre de sécurité” a d'abord été évoquée par des Canadiens, elle a rapidement été récupérée par les diplomates américains »²⁸. En somme, le 11 septembre n'a fait qu'accélérer « [...] un processus déjà bien engagé »²⁹.

Malgré les accusations de laxisme de la part des Américains, le gouvernement de Jean Chrétien a contribué à mettre en place, dans les semaines suivant le 11 septembre, une série de mesures pour contrer les effets néfastes causés par les attaques sur New York et Washington. La rencontre bilatérale du 24 septembre 2001 entre Chrétien et Bush portait d'ailleurs sur la révision des lois et pratiques dans l'espoir de prévenir l'entrée de terroristes au Canada³⁰. Comme le remarque Kim Richard Nossal, malgré l'intégration

Réflexion sur l'harmonisation des pratiques transfrontalières canado-américaines après le 11 septembre 2001

économique avancée entre le Canada et les États-Unis, ces derniers n'ont pas hésité à fermer la frontière avec leur voisin du nord : « [...] sur les autoroutes menant aux postes frontière, des camions ont formé des bouchons longs de plusieurs kilomètres [...]. [...] Les usines durent fermer leurs portes et les chaînes de fabrication cessèrent leurs activités »³¹. Au nombre des mesures adoptées par le gouvernement canadien figurent notamment les projets de loi C-36 et C-42 sur les mesures antiterroristes et la sécurité publique, l'entente de Coopération sur la sécurité des frontières et le contrôle de la migration régionale, l'augmentation considérable des fonds destinés à la sécurité dans le budget de décembre 2001, de même que l'élaboration du Plan d'action pour la création d'une frontière intelligente Canada-États-Unis³².

Avec la collaboration du gouvernement canadien suite au 11 septembre, le périmètre de sécurité, en gestation depuis le milieu des années 1990, est devenu une réalité³³. Cependant, faute de consensus, les spécialistes se voyaient à l'époque dans l'impossibilité de définir clairement cette notion³⁴ qui devait désormais être incluse dans l'environnement géopolitique à titre de nouvelle réalité³⁵. Jean Chrétien, qui « [...] a rapidement pris ses distances face à cette notion de périmètre de sécurité, au point de bannir complètement le terme du vocabulaire officiel »³⁶, « [...] refusait d'en reconnaître l'existence, tant les conséquences étaient politiquement explosives »³⁷. Stephen Harper, lui aussi conscient des risques politiques que comporte la création d'un périmètre de sécurité, s'est toutefois fait prudent et rassurant pour les Canadiens lors du lancement des pourparlers avec l'administration Obama³⁸.

UN PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ... TRILATÉRAL ?

Le gouvernement du Canada n'est pas le seul à avoir pris ses distances avec la notion de périmètre de sécurité, car tant à Washington qu'à Mexico, « [...] on fait preuve d'imagination pour trouver d'autres termes, tels que "zone de confiance" ou "communauté nord-américaine", pour désigner le processus d'intégration de la sécurité continentale »³⁹. En ce qui concerne « l'épineuse et délicate question »⁴⁰ de l'inclusion du Mexique dans le projet de périmètre de sécurité nord-américain, pour David Grondin, la porosité des frontières au lendemain du 11 septembre a poussé les États-Unis vers une continentalisation de la défense comparable à une « [...] sorte d'ALENA militaire »⁴¹. Même si cela est peu réaliste pour l'instant, Rodrigo Nieto Gómez croit que la création du périmètre de sécurité représente l'étape suivante de l'intégration nord-américaine, car en créant une « [...] frontière extérieure commune entre les États-Unis, le Canada et le Mexique [...] », ces deux derniers s'engagent à « [...] participer à la mise en œuvre de la politique de sécurité [...] » en déplaçant leurs contrôles douaniers au niveau du continent⁴².

Selon Stephen E. Flynn, cité par Nieto Gómez, l'intégration du Mexique dans les négociations représente un avantage majeur pour les États-Unis⁴³. En effet, au lieu de mettre en place et d'appliquer des mesures unilatérales, les États-Unis favorisent une approche multilatérale afin de « [...] répondre à la menace terroriste avant même qu'elle se rapproche de la frontière ; [...] [de] « segmenter » les risques, en facilitant les passages frontaliers des personnes et des marchandises considérées « à bas risque », et [à] cibler les contrôles sur les catégories à « haut risque » »⁴⁴. Et selon Teresa Gutiérrez-Haces, le processus entourant le périmètre de sécurité relève d'efforts multilatéraux :

Réflexion sur l'harmonisation des pratiques transfrontalières canado-américaines après le 11 septembre 2001

il est indiscutable que les attentats du 11 septembre ont permis à Washington de réunir ses deux voisins autour de ses propres intérêts géopolitiques et d'établir un réaménagement de son espace vital, pour lequel la gestion de ses deux frontières est devenue une responsabilité de caractère trinational. Aujourd'hui, il existe suffisamment d'indices [...] pour se rendre compte qu'un processus de réorganisation trilatérale des frontières est en cours qui, non seulement aura des effets sur l'administration des frontières du Mexique et du Canada avec les États-Unis, mais qui exercera aussi une profonde influence sur l'organisation des appareils bureaucratiques des trois pays, tout en pesant sur les prises de décision politiques et économiques au sein de chacun des trois⁴⁵.

Toutefois, la mise à l'écart du Mexique a été signalée lors de l'annonce faite par Stephen Harper et Barack Obama concernant la création d'un groupe de travail en février 2011 : « on s'attend aussi à ce que le gouvernement du Mexique exprime sa colère d'être laissé de côté de ce projet »⁴⁶. D'après Athanasios Hristoulas, la participation mexicaine au périmètre pose problème au Canada, car le gouvernement canadien « [...] *seems to be pushing the idea that the kinds of security that concerns Canada and the U.S. face are completely different from the threats present at the Mexican-U.S. border [...]* »⁴⁷. Comme l'a souligné un député du Bloc Québécois à la Chambre des communes au lendemain du 11 septembre : « *how can Canada claim to be a partner of Mexico and the U.S. in NAFTA and in the same breath exclude one of its partners from crucial discussions concerning security and trade in North America ?* »⁴⁸. Selon John Manley, alors ministre des Affaires étrangères, le Canada et le Mexique ne partagent aucune frontière⁴⁹.

Pour Hristoulas, cette tentative d'exclusion repose d'une part sur une définition trop étroite de l'intérêt national canadien, et d'autre part sur la complexité potentielle des négociations trilatérales⁵⁰. En ce qui concerne l'intérêt national, les bénéfices recherchés par les dirigeants canadiens se situent au niveau de l'efficacité du passage à la frontière des biens et des voyageurs dans un contexte de sécurité reflétant les préoccupations américaines, contrairement à ceux du Mexique, qui découlent plutôt de l'émigration illégale et du trafic de la drogue⁵¹. La complexité et la lenteur des négociations pourraient quant à elles faire échouer le processus, les résultats de ce dernier étant déjà imparfaits pour le Canada de par leur nature trilatérale : « *given the fact that police, customs, and immigration officials in Mexico are neither well paid nor well trained, the possibility of "holes" in the southern flank of the perimeter would present a serious problem [...]* »⁵².

D'après Bernard J. Brister, le Canada devrait à tout prix éviter de prendre part à une relation trilatérale avec les États-Unis et le Mexique, puisqu'elle pourrait ruiner le caractère spécial de la relation canado-américaine⁵³. Si le Mexique n'a jamais réellement été considéré comme un partenaire de premier plan dans les négociations entourant le périmètre de sécurité, Brister est d'avis qu'il serait tout à l'avantage des États-Unis d'assurer la gestion des frontières nord-américaines avec ses deux voisins⁵⁴, car pour les Américains, les menaces provenant des frontières canadienne et mexicaine sont à ce point similaires qu'elles doivent être traitées de la même façon⁵⁵.

Réflexion sur l'harmonisation des pratiques transfrontalières canado-américaines après le 11 septembre 2001

Selon Brister, trois principaux bénéfices pourraient pousser les Américains vers ce type de relation. Premièrement, en l'absence d'une connaissance adéquate des frontières que partagent les États-Unis avec le Canada et le Mexique, il serait préférable d'élaborer une seule et unique politique pour les deux frontières⁵⁶. Deuxièmement, en appliquant les mêmes règles aux deux frontières partagées par les trois États, en faisant donc du Canada une menace, les législateurs américains ne pourront pas être accusés par leurs citoyens d'élaborer leurs politiques frontalières sur une base raciale⁵⁷. Troisièmement, le Canada pourrait agir à titre d'intermédiaire entre les États-Unis et le Mexique sur les enjeux qui n'ont pas été résolus bilatéralement entre ces deux États⁵⁸.

Or, comme le soulignent Geoffrey Hale et Christina Marcotte, avant septembre 2001, les relations américano-mexicaines ont évolué dans un contexte bien différent de celui entourant les relations américano-canadiennes. Si les Américains et les Canadiens ont pu bénéficier d'un accès (relativement) sans entrave d'un côté comme de l'autre de leur frontière respective jusqu'au 11 septembre, il en est tout autre pour les Mexicains : « [...] *the US government invested significantly greater resources in attempting to police its southern border in response to both illegal migration and widespread drug smuggling than its northern border* »⁵⁹.

En raison des besoins spécifiques que le Canada et le Mexique cherchent à combler en matière de coopération transfrontalière avec les États-Unis, il serait souhaitable que ces derniers établissent chacun de leur côté une bilatérale avec les États-Unis⁶⁰. Appliqué au cas nord-américain, ce type de bilatéralisme se définit comme suit : « [...] *the segmentation of policies to accommodate differences in cross-border relationships and the often varied policy preferences of Canadian and Mexican governments in dealing with the United States (or vice versa)* »⁶¹. Une relation trilatérale pourrait toutefois permettre au Mexique, réticent à s'engager bilatéralement avec les États-Unis, d'assouplir les politiques frontalières de Washington, car elles devront être appliquées à la fois pour le Canada et le Mexique⁶². Inversement, le Canada risque de voir certaines mesures de sécurité s'uniformiser à l'échelle du continent, comme la mise en place de murs et de détecteurs à la frontière canadienne, tout comme l'augmentation de la fréquence des patrouilles⁶³.

« FRONTIÈRE INTELLIGENTE » OU PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ ?

Selon Rodrigo Nieto Gómez, « [...] la mise en place d'une frontière commune externe ne signifie pas la disparition des frontières nationales internes », car celles-ci seraient plutôt remplacées par une « frontière intelligente »⁶⁴. Selon André Donneur et Valentin Chirica, c'est la notion même de périmètre de sécurité qui doit être remise en question dans le contexte nord-américain. En effet, « un tel concept serait valide si le contrôle à la frontière entre les deux pays était aboli, comme dans l'Union européenne [...] »⁶⁵. Mais comme le soulignent les deux auteurs, cela « [...] n'est pas le cas ni pour l'instant, ni pour l'avenir proche »⁶⁶. Cela est notamment perceptible dans la déclaration produite par messieurs Harper et Obama en février 2011. Plutôt que de cerner les avantages pouvant découler de la disparition de la frontière canado-américaine, ces derniers misent plutôt sur une meilleure coordination de cette frontière : « *we will strive to ensure that our border crossings have the capacity to support the volume of commercial and passenger traffic inherent to economic growth and job creation on both sides of the border* »⁶⁷. Il est tout de même important de souligner qu'il était bel et bien question, avant le 11 septembre, de la

Réflexion sur l'harmonisation des pratiques transfrontalières canado-américaines après le 11 septembre 2001

disparition graduelle de la frontière, comme l'a d'ailleurs déclaré Paul Cellucci quelques semaines avant les attentats⁶⁸.

À la manière de Joël Plouffe et Julien Turreille dans le cadre d'une note de recherche rédigée pour le ministère des Relations internationales du Québec (MRI), il est d'abord impératif « [...] d'identifier deux courants de pensée du processus décisionnel en matière de sécurité frontalière aux États-Unis » : l'approche de la sécurité intérieure, qui « [...] désigne la frontière comme un filtre pour les individus ou les objets potentiellement dangereux pour les États-Unis », et l'approche de la « frontière intelligente »⁶⁹. Ce deuxième courant conçoit plutôt la frontière comme « [...] un passage administratif entre le Canada et les États-Unis dont l'efficacité repose sur l'équilibre des impératifs sécuritaires et commerciaux »⁷⁰. Plus concrètement, les tenants de la première approche sont favorables en la création d'une « [...] véritable barrière physique [...] imperméable [...] », tandis que les tenants de la seconde insistent sur le fait que les nouvelles exigences en matière de sécurité « [...] ne doivent pas contribuer au ralentissement des flux commerciaux »⁷¹. Peter Andreas particularise quant à lui trois variantes théoriques découlant de ces deux courants de pensée, soit la « Forteresse États-Unis » (FEU), la « Forteresse nord-américaine » (FAN) et la « Frontière intelligente » (FI)⁷².

La FEU fait référence à une approche « unilatéraliste et étato-centrée » désignant une « [...] barrière physique [qui] devient le lieu où se mobilisent les effectifs de sécurité pour filtrer l'accès des entrées aux États-Unis »⁷³. Selon cette approche qualifiée de radicale, les problèmes économiques apparaissant une fois la frontière scellée, une dichotomie est créée entre un intérieur sécuritaire et un extérieur ennemi⁷⁴. Toutefois, dans l'effort de sécuriser mutuellement les frontières nord-américaines sans entraver l'économie de chacun des partenaires impliqués dans le projet, l'approche FAN « [...] élargit le périmètre de sécurité des États-Unis sur l'ensemble du continent »⁷⁵.

Suivant cette logique, il est donc juste de distinguer, comme le fait Nieto Gómez, le périmètre de sécurité de la « frontière intelligente », deux visions qui renvoient à des approches différentes. En effet, il s'agit d'une « [...] approche qui déconstruit le concept dominant de "Forteresse" [...] à l'avantage d'une conception renouvelée et décentralisée de la sécurité transfrontalière »⁷⁶. La « frontière intelligente » ne s'inscrit donc pas réellement, à la lumière de ces auteurs, dans la logique du périmètre de sécurité. Contrairement aux deux premières variantes théoriques, et surtout à la deuxième qui « [...] reproduit le modèle de la logique de sécurité nord-américaine reposant sur des principes de défense et des orientations sécuritaires relevant des prérogatives américaines », le concept de « frontière intelligente » repose sur une série de postulats, dont celui-ci : « la frontière ne constitue pas une ligne de défense, mais plutôt un mécanisme qui peut contribuer à la prospérité nord-américaine »⁷⁷. De cette façon, la coopération, plutôt que l'imposition, est mise de l'avant en matière d'enjeux transfrontaliers, ce qui réduit l'asymétrie entre les parties et favorise leur rapprochement, tant au niveau économique que sécuritaire⁷⁸.

La démarcation entre les approches FAN et FI ne semble donc pas faire l'unanimité chez certains auteurs, car pour Roussel et Massie, « [...] la mise en place d'une « frontière intelligente », ou encore la création d'institutions de sécurité très semblables des deux côtés de la frontière sont autant d'initiatives qui relèvent de la notion de périmètre [...] »⁷⁹.

Réflexion sur l'harmonisation des pratiques transfrontalières canado-américaines après le 11 septembre 2001

Quand Roussel affirme que le périmètre de sécurité est bel et bien devenu une réalité⁸⁰, il cite une série d'accords, dont la *Déclaration conjointe de coopération sur la sécurité des frontières et le contrôle de la migration régionale*⁸¹ et le *Plan d'action pour la création d'une frontière intelligente Canada-EU*⁸², signés respectivement les 3 et 12 décembre 2001. La « frontière intelligente » ferait donc partie du périmètre de sécurité nord-américain. Mais pour Cooper, le refus des gouvernements nord-américains d'adopter un vocabulaire gravitant autour de la notion de périmètre les a poussés, suite au 11 septembre, à mettre l'accent « [...] sur des mesures progressives et technologiques avec la notion de la "frontière intelligente" »⁸³. Et d'après Delphine Nakache, les deux approches s'imbriquent, car la « frontière intelligente » serait l'outil privilégié par les Américains afin de consolider la « forteresse nord-américaine »⁸⁴.

RÉTROSPECTIVE ET PERSPECTIVES

Ciblés quelques semaines seulement après le 11 septembre, certains enjeux relatifs à l'instauration du périmètre de sécurité sont encore présents plus de dix ans après les attentats. Andrew F. Cooper⁸⁵, qui soulève quatre problèmes majeurs à ce projet, se demande d'abord si « [...] la redéfinition de la frontière est attribuable à une seule grande idée – la notion d'un périmètre de sécurité nord-américain – ou à une série de mesures additionnelles ». Premièrement, la vocation sécuritaire du périmètre de sécurité éclipse d'autres enjeux tout aussi fondamentaux, dont le principal, l'économie. Deuxièmement, bien que « l'élite canadienne du monde des affaires [ait] en tête un périmètre de sécurité qui serait équilibré entre une sécurité accrue face au monde extérieur et une liberté pour ceux qui seraient à l'intérieur », il n'en demeure pas moins qu'un problème de perception, de part et d'autre de la frontière, pourrait potentiellement créer une situation d'asymétrie défavorable pour le Canada. Troisièmement, Cooper souligne que le périmètre est un concept élastique quant à son ampleur et à sa portée ; quelle surface couvrira-t-il ? Et quatrièmement, l'engagement du Canada dans le périmètre de sécurité remet inévitablement en question son rôle à l'international : « [...] est-ce que le Canada souhaite être vu comme étant de plus en plus renfermé sur le plan géographique [...] ? »

L'approche de Salter quant à l'étude de la frontière canado-américaine se distingue des autres auteurs consultés, car il y applique les modèles proposés par les écoles de Copenhague et de Paris. Sans vouloir traiter exhaustivement des postulats de ces deux écoles, Salter se concentre sur ces éléments : « *the Paris School examines how the key concepts of security, borders, and policing are defined in their daily use by the "field" of experts. [...] The Copenhagen School, on the other hand, argues that through illocutionary or performative speech acts a particular political issue can become a security issue* »⁸⁶. En ce qui concerne la stratégie dominante à travers laquelle la frontière canado-américaine est administrée, Salter affirme qu'elle a subi deux modifications majeures depuis les 20 dernières années : « [...] *from a focus on border security through border policing towards the contemporary emphasis on border management* »⁸⁷. Si l'approche « *policing* » caractérise les années entourant la création de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), l'approche « *border management* » est quant à elle apparue suite au 11 septembre⁸⁸.

En effet, la porosité de la frontière canado-américaine au lendemain des attentats a engendré de profonds changements dans la manière de concevoir ladite frontière, comme

Réflexion sur l'harmonisation des pratiques transfrontalières canado-américaines après le 11 septembre 2001

en témoigne l'adoption de l'approche de la gestion des risques⁸⁹. Selon cette conception, la sécurité nationale se décline ainsi : « [...] *the protection of safe flows of goods and people, the continuing of co-operation on policing issues, and the protection against national security threats, which figured predominantly in terms of terrorism* »⁹⁰. Ainsi, le Canada a dû s'adapter en modifiant, suite au 11 septembre, sa posture afin de la rendre plus cohérente avec la nouvelle stratégie adoptée par les Américains. La création d'une « frontière intelligente », qui s'inscrit d'ailleurs dans cette lignée, a eu pour principal effet d'élargir la sécurité transfrontalière, notamment dans les domaines de la santé publique et du partage de l'information⁹¹.

Mais si le déploiement de tels efforts par le gouvernement canadien avait pour objectif de dépolitiser la frontière par l'intégration, l'accent qu'ont mis les États-Unis sur la lutte contre le terrorisme a fait échouer ce processus⁹². Par manque de consultation de la part des États-Unis lors de la mise en place de la *Western Hemisphere Travel Initiative* de 2004 (WHTI) et de la *Secure Border Initiative* de 2005 (SBI), le Canada a perdu l'initiative dans ses relations frontalières ; selon la perception des Américains, les Canadiens croient que la sécurité de la frontière reviendrait uniquement aux États-Unis⁹³.

En somme, à la lumière de l'analyse de Salter, si le 11 septembre a eu pour effet de faciliter la sécurisation de la frontière, « [...] *the Copenhagen scholars have shown that [...] if a threat to security is asserted and accepted within a public discourse, that threat becomes accepted as real and state actions can follow* »⁹⁴. Toutefois, dans le cas qui nous occupe, les Canadiens, contrairement aux Américains, ont reconnu que la frontière ne représente ni un enjeu militaire, ni une situation d'urgence nationale⁹⁵. Selon Brister, la participation du Canada est pourtant passée de discrétionnaire à obligatoire⁹⁶. Et l'arrivée d'un nouveau président à la Maison-Blanche n'engendrera pas de changements significatifs quant à la participation canadienne dans la création d'un périmètre de sécurité, puisqu'aucune crise majeure ne nécessite un changement d'attitude quant à la sécurité de la frontière de la part de l'administration Obama⁹⁷.

Finalement, Roussel et Massie concluent que le périmètre de sécurité nord-américain, en répondant aux logiques économique, stratégique et politique nord-américaines, saura répondre aux « intérêts fondamentaux du Canada » et que ses « [...] bénéfices [...] l'emportent sur les inconvénients »⁹⁸. Malgré tout, plusieurs craintes subsistent, notamment au niveau de la souveraineté du Canada, de l'identité canadienne et de la place qu'occupera le Mexique dans les négociations. Ces propos, qui datent de décembre 2010, sont en lien direct avec ce qu'a écrit Roussel quelques mois seulement après le 11 septembre, à savoir que malgré les doutes qui subsistent, « [...] la création d'une institution formelle est l'approche qui répond le mieux aux impératifs contradictoires de la sécurité, de la souveraineté et de la prospérité, et demeure probablement celle qui permet de gérer le plus efficacement les impacts négatifs de la continentalisation »⁹⁹.

CONCLUSION

Depuis le 11 septembre 2001, en matière de relations transfrontalières entre le Canada et les États-Unis, « *security trumps trade* », pour reprendre la formule utilisée par Cellucci suite aux attentats¹⁰⁰. En mars 2005, à l'initiative de George W. Bush, Jean Chrétien et le président mexicain Vicente Fox ont pourtant tenté de rétablir l'équilibre entre sécurité et

Réflexion sur l'harmonisation des pratiques transfrontalières canado-américaines après le 11 septembre 2001

échanges économiques qui existait avant septembre 2001¹⁰¹. Malgré une série de rencontres trilatérales, la portée du Partenariat pour la sécurité et la prospérité (PSP), qui visait à harmoniser les frontières, s'est avérée très réduite¹⁰². L'équilibre semble toutefois avoir été rétabli avec l'accord signé par Harper et Obama le 7 décembre 2011 à Washington¹⁰³ : « [...] *Canada's third effort since the Sept. 11, 2001 terrorism attacks to convince the Americans that bilateral commerce needs to be protected from the ever-expanding U.S. security clampdown* [...] »¹⁰⁴.

En effet, même si la sécurité transfrontalière demeure la première priorité du gouvernement américain, il n'en demeure pas moins que le Canada a, pour la première fois depuis le 11 septembre, été en mesure de recentrer le débat sur la facilitation des échanges commerciaux¹⁰⁵, comme en témoigne le Plan d'action « Par-delà la frontière : une vision commune de la sécurité du périmètre et de la compétitivité économique ». Ce document, qui se fonde sur la déclaration commune du premier ministre Harper et du président Obama du 4 février 2011, s'articule autour de quatre principaux points : agir tôt pour éliminer les menaces ; facilitation du commerce, croissance économique et emplois ; application transfrontalière de la loi ; infrastructure essentielle et cybersécurité¹⁰⁶.

Lors de leur douzième rencontre bilatérale (depuis 2009)¹⁰⁷, les deux dirigeants ont affirmé qu'un périmètre de sécurité représente le meilleur instrument pour désamorcer les menaces potentielles à la sécurité du continent et pour faciliter le passage des personnes et des marchandises entre les deux pays¹⁰⁸. Toutefois, Harper et Obama ont chacun leur tour mis en évidence que les efforts devaient dorénavant être axés sur le deuxième point, à savoir la facilitation du commerce. À preuve, Stephen Harper a annoncé que les deux gouvernements font des progrès tangibles afin de renverser la tendance actuelle selon laquelle la prévention des menaces se fait au détriment de l'économie¹⁰⁹. Et du côté américain, la mise en œuvre du Plan d'action s'inscrit dans les priorités économiques (création d'emplois et croissance économique) du président Obama, et cela par l'entremise d'une coopération spéciale avec le Canada¹¹⁰.

Le 12 septembre 2012 à Montréal, la secrétaire à la Sécurité intérieure des États-Unis Janet Napolitano a déclaré, en compagnie du ministre de la Sécurité publique du Canada Vic Toews, que les États-Unis et le Canada avaient progressé considérablement dans l'implantation du Plan d'action¹¹¹. D'ailleurs, sur le site Internet dédié au Plan d'action, il est possible de consulter la liste des onze résultats obtenus à ce jour par les deux gouvernements, ceux-ci allant de l'expansion du programme NEXUS à la simplification du processus de vérification des cargos aériens à la frontière, en passant par l'établissement du U.S.-Canada Regulatory Cooperation Council (RCC)¹¹². Le RCC, qui est entré en opération le 30 juillet 2012, a pour objectif d'améliorer la régulation de la frontière, tant du côté américain que canadien, afin d'assurer les échanges économiques et la sécurité des populations¹¹³.

Même si le Plan d'action prouve l'utilité du périmètre de sécurité, en plus de cibler ses bienfaits et de détailler sa gestion, aucune définition n'accompagne cette nouvelle conception de la frontière. Or, une série de questions demeure sans réponse. Bien que le Plan d'action stipule, par exemple, qu'il n'a « pas pour objet de constituer un traité international », et que les progrès « dépendront du financement disponible » des deux côtés

Réflexion sur l'harmonisation des pratiques transfrontalières canado-américaines après le 11 septembre 2001

de la frontière¹⁴, Luiza Ch. Savage se questionne quant à l'implantation du périmètre de sécurité : « *who will oversee implementation of the agreement ? ; how will it be paid for ? ; how well will the pilot projects work ? ; how will individual citizens' personal data be handled ?* »¹⁵. Selon Marie Bernard-Meunier, il est illusoire de croire que seule l'intégration économique puisse être la solution aux difficultés que présente la création du périmètre de sécurité¹⁶.

¹ Gerald SCHMITZ. « L'administration Obama et la politique étrangère canadienne », *En bref, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement*, PRB 08-37F, 12 février 2009, [En ligne], www.parl.gc.ca/content/LOP/ResearchPublications/prb0837-f.pdf (Page consultée le 24 février 2012).

² Stephen HARPER et Barack OBAMA. « The PM and the President, in their own words : verbatim », *Policy Options*, avril 2009, p. 12.

³ Stephen HARPER et Barack OBAMA. « The PM and the President, in their own words : verbatim », *Policy Options*, avril 2009, p. 12.

⁴ Nicolas MARTIN-LALANDE. « Obama veut relancer la relation de travail américano-canadienne », *Observatoire sur les États-Unis de la Chaire Raoul-Dandurand, Analyses stratégiques*, 8 avril 2009, p. 1.

⁵ Nicolas MARTIN-LALANDE. « Obama veut relancer la relation de travail américano-canadienne », *Observatoire sur les États-Unis de la Chaire Raoul-Dandurand, Analyses stratégiques*, p. 4.

⁶ Colin ROBERTSON. « Smart partnership : building on the Obama visit », *Policy Options*, avril 2009, p. 52.

⁷ Colin ROBERTSON. « Smart partnership : building on the Obama visit », p. 51.

⁸ GOUVERNEMENT DU CANADA. « Par-delà la frontière : une vision commune de la sécurité du périmètre et de la compétitivité économique », *Sécurité du périmètre et compétitivité économique*, 2011, [En ligne], plandaction.gc.ca/fra/feature.asp?pageId=337 (Page consultée le 24 février 2012).

⁹ Barack OBAMA et Stephen HARPER. « Beyond the Border : A Shared Vision for Perimeter Security and Economic Competitiveness », *The White House, Office of the Press Secretary*, 4 février 2011, [En ligne], www.whitehouse.gov/the-press-office/2011/02/04/declaration-president-obama-and-prime-minister-harper-canada-beyond-bord (Page consultée le 24 février 2012).

¹⁰ Stephen HARPER et Barack OBAMA. « Statements by President Obama and Prime minister Harper », *Embassy of the United States Ottawa-Canada*, 7 décembre 2011, [En ligne], canada.usembassy.gov/news-events/2011-news-and-events/december-2011/7-december-2011-statements-by-president-obama-and-prime-minister-harper.html (Page consultée le 24 février 2012).

¹¹ Nik NANOS. « Canadiens et Américains ne voient aucune contradiction entre sécurité frontalière, partenariat économique et leurs intérêts nationaux », *Options politiques*, mars 2011, p. 1.

¹² Nik NANOS. « Canadiens et Américains ne voient aucune contradiction entre sécurité frontalière, partenariat économique et leurs intérêts nationaux », p. 1-2.

¹³ Nik NANOS. « Canadiens et Américains ne voient aucune contradiction entre sécurité frontalière, partenariat économique et leurs intérêts nationaux », p. 2.

¹⁴ Sheldon ALBERTS. « Harper, Obama agree to integrate border, creating security and trade perimeter », *The Gazette*, 5 février 2011, [En ligne],

Réflexion sur l'harmonisation des pratiques transfrontalières canado-américaines après le 11 septembre 2001

www.montrealgazette.com/business/Harper+Obama+announce+vision+border/4225641/story.html (Page consultée le 24 février 2012).

¹⁵ Sheldon ALBERTS. « Harper, Obama agree to integrate border, creating security and trade perimeter ».

¹⁶ Sheldon ALBERTS. « Harper, Obama agree to integrate border, creating security and trade perimeter ».

¹⁷ Sheldon ALBERTS. « Harper, Obama agree to integrate border, creating security and trade perimeter ».

¹⁸ THE CANADIAN PRESS. « Border talks 'not about sovereignty' : Harper », *CBC News*, 4 février 2011, [En ligne], www.cbc.ca/news/canada/story/2011/02/04/harper-obama.html (Page consultée le 24 février 2012).

¹⁹ Mark B. SALTER. « Canadian Border Policy as Foreign Policy », *Canadian Foreign Policy in Critical Perspective*, Oxford University Press, 2010, p. 81.

²⁰ Stéphane ROUSSEL. « Le Canada et le périmètre de sécurité nord-américain : sécurité, souveraineté ou prospérité ? », *Options politiques*, avril 2002, p. 15.

²¹ Blayne HAGGART. « Fortress North America ? What 'Perimeter Security' Means for Canada », *Seminar Report*, 18 décembre 2001, [En ligne], dsp-psd.pwgsc.gc.ca/Collection-R/LoPBdP/PRB-e/PRB0125-e.pdf (Page consultée le 24 février 2012).

²² Kim Richard NOSSAL, Stéphane ROUSSEL et Stéphane PAQUIN. *Politique internationale et défense au Canada et au Québec*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2007, p. 276.

²³ Stéphane ROUSSEL. « Le Canada et le périmètre de sécurité nord-américain : sécurité, souveraineté ou prospérité ? », p. 16.

²⁴ Stéphane ROUSSEL. « Le Canada et le périmètre de sécurité nord-américain : sécurité, souveraineté ou prospérité ? », p. 16.

²⁵ Julie AUGER. « Chronologie des relations canado-américaines de défense et de sécurité de l'Amérique du Nord », *Chaire de recherche du Canada en politiques étrangère et de défense canadiennes*, février 2004, p. 5.

²⁶ Julie AUGER. « Chronologie des relations canado-américaines de défense et de sécurité de l'Amérique du Nord », p. 5-6.

²⁷ Julie AUGER. « Chronologie des relations canado-américaines de défense et de sécurité de l'Amérique du Nord », p. 6.

²⁸ Stéphane ROUSSEL. « Le Canada et le périmètre de sécurité nord-américain : sécurité, souveraineté ou prospérité ? », p. 16.

²⁹ Stéphane ROUSSEL. « Le périmètre de sécurité nord-américain », *Points de mire*, Vol. 2, numéro 12, 14 décembre 2001, p. 1.

³⁰ John KIRTON. *Canadian Foreign Policy in a Changing World*, Toronto, Nelson, 2007, p. 169.

³¹ Kim Richard NOSSAL. « Introduction : le Canada après le 11 septembre : Les défis d'une ère nouvelle », *Études internationales*, Vol. 33, numéro 4, 2002, p. 624.

³² Stéphane ROUSSEL. « Le Canada et le périmètre de sécurité nord-américain : sécurité, souveraineté ou prospérité ? », p. 16-17.

Réflexion sur l'harmonisation des pratiques transfrontalières canado-américaines après le 11 septembre 2001

-
- ³³ Stéphane ROUSSEL. « Le Canada et le périmètre de sécurité nord-américain : sécurité, souveraineté ou prospérité ? », p. 17.
- ³⁴ Stéphane ROUSSEL. « Le périmètre de sécurité nord-américain », p. 1.
- ³⁵ Houchang HASSAN-YARI, Rémi LANDRY, Albert LEGAULT et Charles-Philippe DAVID, dir. « Le Canada et la nouvelle géopolitique internationale », *Cahier Raoul-Dandurand*, numéro 8, juin 2003, p. 3.
- ³⁶ Kim Richard NOSSAL, Stéphane ROUSSEL et Stéphane PAQUIN. *Politique internationale et défense au Canada et au Québec*, p. 277.
- ³⁷ Stéphane ROUSSEL et Justin MASSIE. « Périmètre de sécurité nord-américain – Plus de bénéfices que d'inconvénients », *Le Devoir*, 16 décembre 2010, [En ligne], www.ledevoir.com/international/actualites-internationales/313074/perimetre-de-securite-nord-americain-plus-de-benefices-que-d-inconvenients (Page consultée le 24 février 2012).
- ³⁸ Joël-Denis BELLAVANCE. « Périmètre de sécurité : les Canadiens seront durs à convaincre », *Le Devoir*, 8 février 2011, [En ligne], www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/politique-canadienne/201102/08/01-4367947-perimetre-de-securite-les-canadiens-seront-durs-a-convaincre.php (Page consultée le 24 février 2012).
- ³⁹ Stéphane ROUSSEL. « Le périmètre de sécurité nord-américain », p. 1.
- ⁴⁰ Stéphane ROUSSEL. « Le Canada et le périmètre de sécurité nord-américain : sécurité, souveraineté ou prospérité ? », p. 22.
- ⁴¹ David GRONDIN. « Vers une intégration militaire nord-américaine », *Repenser la sécurité – Nouvelles menaces, nouvelles politiques*, Montréal, Fidès, 2002, p. 207.
- ⁴² Rodrigo NIETO GOMEZ. « Les conséquences géopolitiques pour le Mexique de la politique états-unienne de Homeland Security », *Hérodote*, n° 123, La Découverte, 4e trimestre 2006, p. 165.
- ⁴³ Rodrigo NIETO GOMEZ. « Les conséquences géopolitiques pour le Mexique de la politique états-unienne de Homeland Security », p. 171.
- ⁴⁴ Rodrigo NIETO GOMEZ. « Les conséquences géopolitiques pour le Mexique de la politique états-unienne de Homeland Security », p. 172.
- ⁴⁵ Teresa GUITIERREZ-HACES. « La politique étrangère du Canada. Entre la nord-américanisation et la latino-américanisation », *Les enjeux de la politique étrangère canadienne. Marges de manœuvre et éléments de distinction*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2008, p. 145.
- ⁴⁶ Joël-Denis BELLAVANCE. « Périmètre de sécurité : les Canadiens seront durs à convaincre ».
- ⁴⁷ Athanasios HRISTOULAS. « Canada in Latin America : A Foreign Policy of Ambivalence, Pragmatism, or Inconsistency ? », *Handbook of Canadian Foreign Policy*, Oxford, Lexington Books, 2006, p. 331.
- ⁴⁸ Athanasios HRISTOULAS. « Canada in Latin America : A Foreign Policy of Ambivalence, Pragmatism, or Inconsistency ? », p. 330-331.
- ⁴⁹ Athanasios HRISTOULAS. « Canada in Latin America : A Foreign Policy of Ambivalence, Pragmatism, or Inconsistency ? », p. 331.
- ⁵⁰ Athanasios HRISTOULAS. « Canada in Latin America : A Foreign Policy of Ambivalence, Pragmatism, or Inconsistency ? », p. 332.
- ⁵¹ Athanasios HRISTOULAS. « Canada in Latin America : A Foreign Policy of Ambivalence, Pragmatism, or Inconsistency ? », p. 332.

Réflexion sur l'harmonisation des pratiques transfrontalières canado-américaines après le 11 septembre 2001

⁵² Athanasios HRISTOULAS. « Canada in Latin America : A Foreign Policy of Ambivalence, Pragmatism, or Inconsistency ? », p. 332-333.

⁵³ Bernard J. BRISTER. « The same yet different : the evolution of the post-9/11 Canada-United States security relationship », *Borders and bridges : Canada's Policy Relations in North America*, Oxford University Press Canada, 2010, p. 95.

⁵⁴ Bernard J. BRISTER. « The same yet different : the evolution of the post-9/11 Canada-United States security relationship », p. 94.

⁵⁵ Bernard J. BRISTER. « The same yet different : the evolution of the post-9/11 Canada-United States security relationship », p. 94.

⁵⁶ Bernard J. BRISTER. « The same yet different : the evolution of the post-9/11 Canada-United States security relationship », p. 94.

⁵⁷ Bernard J. BRISTER. « The same yet different : the evolution of the post-9/11 Canada-United States security relationship », p. 94.

⁵⁸ Bernard J. BRISTER. « The same yet different : the evolution of the post-9/11 Canada-United States security relationship », p. 94.

⁵⁹ Geoffrey HALE et Christina MARCOTTE. « Border security, trade and travel facilitation », *Borders and bridges : Canada's Policy Relations in North America*, Oxford University Press Canada, 2010, p. 102-104.

⁶⁰ Geoffrey HALE et Christina MARCOTTE. « Border security, trade and travel facilitation », p. 95.

⁶¹ Geoffrey HALE et Christina MARCOTTE. « Border security, trade and travel facilitation », p. 384.

⁶² Geoffrey HALE et Christina MARCOTTE. « Border security, trade and travel facilitation », p. 94-95.

⁶³ Victoria Miriam OSUNA et Stéphane PAQUIN. « Les relations transfrontalières nord-américaines – Quand la violence au Mexique menace l'économie canadienne », *Le Devoir*, 18 août 2010, [En ligne], www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/294497/les-relations-transfrontalieres-nord-americaines-quand-la-violence-au-mexique-menace-l-economie-canadienne (Page consultée le 24 février 2012).

⁶⁴ Rodrigo NIETO GOMEZ. « Les conséquences géopolitiques pour le Mexique de la politique états-unienne de Homeland Security », p. 173.

⁶⁵ André DONNEUR et Valentin CHIRICA. « La sécurité non militaire dans les relations entre le Canada et les États-Unis : mythes et réalité », *Le Canada, les États-Unis et le monde. La marge de manœuvre canadienne*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, Coll. « Politique étrangère sécurité », 2005, p. 69.

⁶⁶ André DONNEUR et Valentin CHIRICA. « La sécurité non militaire dans les relations entre le Canada et les États-Unis : mythes et réalité », p. 69.

⁶⁷ Barack OBAMA et Stephen HARPER. « Beyond the Border : A Shared Vision for Perimeter Security and Economic Competitiveness ».

⁶⁸ André DONNEUR et Valentin CHIRICA. « La sécurité non militaire dans les relations entre le Canada et les États-Unis : mythes et réalité », p. 69.

⁶⁹ Joël PLOUFFE et Julien TOURREILLE. « Blocages à la frontière ? Le Québec face aux impératifs sécuritaires américains », *Observatoire sur les États-Unis de la Chaire Raoul-Dandurand*, avril 2009, p. 14-15.

Réflexion sur l'harmonisation des pratiques transfrontalières canado-américaines après le 11 septembre 2001

⁷⁰ Joël PLOUFFE et Julien TOURREILLE. « Blocages à la frontière ? Le Québec face aux impératifs sécuritaires américains », p. 15.

⁷¹ Joël PLOUFFE et Julien TOURREILLE. « Blocages à la frontière ? Le Québec face aux impératifs sécuritaires américains », p. 15.

⁷² Joël PLOUFFE et Julien TOURREILLE. « Blocages à la frontière ? Le Québec face aux impératifs sécuritaires américains », p. 15.

⁷³ Joël PLOUFFE et Julien TOURREILLE. « Blocages à la frontière ? Le Québec face aux impératifs sécuritaires américains », p. 16.

⁷⁴ Joël PLOUFFE et Julien TOURREILLE. « Blocages à la frontière ? Le Québec face aux impératifs sécuritaires américains », p. 16-17.

⁷⁵ Joël PLOUFFE et Julien TOURREILLE. « Blocages à la frontière ? Le Québec face aux impératifs sécuritaires américains », p. 18.

⁷⁶ Joël PLOUFFE et Julien TOURREILLE. « Blocages à la frontière ? Le Québec face aux impératifs sécuritaires américains », p. 21.

⁷⁷ Joël PLOUFFE et Julien TOURREILLE. « Blocages à la frontière ? Le Québec face aux impératifs sécuritaires américains », p. 18 et 22.

⁷⁸ Joël PLOUFFE et Julien TOURREILLE. « Blocages à la frontière ? Le Québec face aux impératifs sécuritaires américains », p. 22.

⁷⁹ Stéphane ROUSSEL et Justin MASSIE. « Périmètre de sécurité nord-américain – Plus de bénéfices que d'inconvénients ».

⁸⁰ Stéphane ROUSSEL. « Pearl Harbor et le World Trade Center. Le Canada face aux États-Unis en période de crise », *Études internationales*, Vol. 33, numéro 4, décembre 2002, [En ligne],

www.erudit.org.ezproxy.usherbrooke.ca/revue/ei/2002/v33/n4/006661ar.html (Page consultée le 24 février 2012).

⁸¹ « Les efforts canadiens et américains seront axés sur la dissuasion, la détection et la poursuite des menaces à la sécurité, sur efficiente des déplacements légitimes au moyen de : l'intégration de responsables canadiens au sein du groupe de travail des États-Unis sur le repérage des terroristes étrangers ; l'examen de la politique relative aux visas de visiteurs ; la mise en place d'unités communes chargées d'évaluer les informations sur les passagers aériens à destination du territoire ; l'accroissement du nombre d'agents de contrôle de l'immigration outre-mer ; l'élaboration d'identificateurs biométriques communs des documents ; l'élaboration d'un accord sur les tiers pays sûrs ; l'élargissement des équipes intégrées d'application de la loi à la frontière ; la revitalisation du Projet North Star ». MAECI. « Les mesures adoptées par le Canada afin de contrer le terrorisme depuis le 11 septembre », *Affaires étrangères et Commerce international Canada*, 2003-02-07, [En ligne], www.dfait-maeci.gc.ca/anti-terrorism/canadaactions-fr.asp (Page consultée le 24 février 2012).

⁸² Les quatre objectifs visés par ce plan d'action concernent la circulation des personnes et des biens, la sécurité des infrastructures et le partage et la coordination de l'information. Une liste de trente mesures accompagne le plan d'action. Voir MAECI. « Déclaration sur la frontière intelligente Canada-États-Unis. Plan d'action pour la création d'une frontière sûre et intelligente », *Affaires étrangères et Commerce international Canada*, 2003-02-07, [En ligne], www.dfait-maeci.gc.ca/anti-terrorism/actionplan-fr.asp (Page consultée le 24 février 2012).

⁸³ Andrew F. COOPER. « La politique étrangère du Canada après le 11 septembre 2001. Une analyse préliminaire », *Études internationales*, Vol. 33, numéro 4, décembre 2002, [En ligne],

Réflexion sur l'harmonisation des pratiques transfrontalières canado-américaines après le 11 septembre 2001

www.erudit.org.ezproxy.usherbrooke.ca/revue/ei/2002/v33/n4/006659ar.html (Page consultée le 24 février 2012).

⁸⁴ Delphine NAKACHE. « L'intégration économique dans les Amériques : un outil efficace de blocage de l'immigration illégale pour les États-Unis ? », *Politique et sociétés*, Vol. 23, numéro 2-3, 2004, [En ligne], www.erudit.org.ezproxy.usherbrooke.ca/revue/PS/2004/v23/n2-3/010885ar.html (Page consultée le 24 février 2012).

⁸⁵ Andrew F. COOPER. « La politique étrangère du Canada après le 11 septembre 2001. Une analyse préliminaire ».

⁸⁶ Mark B. SALTER. « Canadian Border Policy as Foreign Policy », p. 74.

⁸⁷ Mark B. SALTER. « Canadian Border Policy as Foreign Policy », p. 73.

⁸⁸ Mark B. SALTER. « Canadian Border Policy as Foreign Policy », p. 76.

⁸⁹ Mark B. SALTER. « Canadian Border Policy as Foreign Policy », p. 77.

⁹⁰ Mark B. SALTER. « Canadian Border Policy as Foreign Policy », p. 78.

⁹¹ Mark B. SALTER. « Canadian Border Policy as Foreign Policy », p. 78.

⁹² Mark B. SALTER. « Canadian Border Policy as Foreign Policy », p. 78.

⁹³ Mark B. SALTER. « Canadian Border Policy as Foreign Policy », p. 79.

⁹⁴ Mark B. SALTER. « Canadian Border Policy as Foreign Policy », p. 81.

⁹⁵ Mark B. SALTER. « Canadian Border Policy as Foreign Policy », p. 79.

⁹⁶ Bernard J. BRISTER. « The same yet different : the evolution of the post-9/11 Canada-United States security relationship », p. 88.

⁹⁷ Bernard J. BRISTER. « The same yet different : the evolution of the post-9/11 Canada-United States security relationship », p. 88.

⁹⁸ Stéphane ROUSSEL et Justin MASSIE. « Périmètre de sécurité nord-américain – Plus de bénéfices que d'inconvénients ».

⁹⁹ Stéphane ROUSSEL. « Le Canada et le périmètre de sécurité nord-américain : sécurité, souveraineté ou prospérité ? », p. 22.

¹⁰⁰ David BIETTE. « Les Québec vu des États-Unis », *Les relations internationales du Québec depuis la doctrine Gérin-Lajoie (1965-2005) : prolongement externe des compétences internes*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2006, p. 134.

¹⁰¹ Luiza CH. SAVAGE. « Security trumps trade at the U.S. border. Deeper economic integration has been stalled by a risk-averse U.S. government », *Macleans*, 7 septembre 2011, [En ligne], www2.macleans.ca/2011/09/07/security-trumps-trade-at-the-border/ (Page consultée le 24 février 2012).

¹⁰² Luiza CH. SAVAGE. « Security trumps trade at the U.S. border. Deeper economic integration has been stalled by a risk-averse U.S. government ».

¹⁰³ Luiza CH. SAVAGE. « About that border deal between Canada and the U.S. », *Macleans*, 8 décembre 2011, [En ligne], www2.macleans.ca/2011/12/08/about-that-border-deal/ (Page consultée le 24 février 2012).

¹⁰⁴ Steven CHASE. « Harper and Obama ink deal to ease travel, bolster border security », *The Globe and Mail*, 7 décembre 2011, [En ligne], www.theglobeandmail.com/news/politics/harper-and-

Réflexion sur l'harmonisation des pratiques transfrontalières canado-américaines après le 11 septembre 2001

[obama-ink-deal-to-ease-travel-bolster-border-security/article2263468/](#) (Page consultée le 24 février 2012).

¹⁰⁵ Luiza CH. SAVAGE. « About that border deal between Canada and the U.S. ».

¹⁰⁶ GOUVERNEMENT DU CANADA. « Par-delà la frontière : une vision commune de la sécurité du périmètre et de la compétitivité économique ».

¹⁰⁷ GOUVERNEMENT DU CANADA. « Meetings Between President Obama and Prime Minister Harper », *Embassy of the United States Ottawa-Canada*, [En ligne], canada.usembassy.gov/canada-us-relations/presidential-meetings-with-canadian-prime-ministers/obama-harper.html (Page consultée le 24 février 2012).

¹⁰⁸ GOUVERNEMENT DU CANADA. « Meetings Between President Obama and Prime Minister Harper ».

¹⁰⁹ Stephen HARPER et Barack OBAMA. « Statements by President Obama and Prime minister Harper ».

¹¹⁰ Stephen HARPER et Barack OBAMA. « Statements by President Obama and Prime minister Harper ».

¹¹¹ U.S. DEPARTMENT OF STATE. « 12 September 2012 : Readout of DHS Secretary Napolitano with Public Safety Canada Minister Toews », *Embassy of the United States : Ottawa-Canada*, 12 septembre 2012, [En ligne], <http://canada.usembassy.gov/news-events/2012-news-and-events/september-2012/12-september-2012-readout-of-dhs-secretary-napolitano-with-public-safety-canada-minister-toews.html> (Page consultée le 8 septembre 2012).

¹¹² U.S. DEPARTMENT OF STATE. « Our Progress », *Beyond The Border. A Shared Vision*, [En ligne], <http://btb-rcc.canada.usembassy.gov/index.php/our-progress/> (Page consultée le 8 septembre 2012).

¹¹³ U.S. DEPARTMENT OF STATE. « 30 July 2012 : Regulatory Cooperation in Action », *Embassy of the United States : Ottawa-Canada*, 30 juillet 2012, [En ligne], <http://canada.usembassy.gov/news-events/2012-news-and-events/july-2012/30-july-2012-regulatory-cooperation-in-action.html> (Page consultée le 8 septembre 2012).

¹¹⁴ GOUVERNEMENT DU CANADA. « Par-delà la frontière : une vision commune de la sécurité du périmètre et de la compétitivité économique ».

¹¹⁵ Luiza CH. SAVAGE. « About that border deal between Canada and the U.S. ».

¹¹⁶ Marie BERNARD-MEUNIER. « L'intégration nord-américaine est-elle une fatalité ? », *Le Canada dans le monde*, Institut d'études canadiennes de McGill, 24 février 2005, [En ligne], www.cerium.ca/L-integration-nord-americaine-est (Page consultée le 24 février 2012).